CD 18 : autorisation de création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement de 30 places pour des mineurs non accompagnés à Bourges

Arrêté n°386-2026 du 18/09/2026 autorisant la création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement pour des mineurs non accompagnés de 30 places à compter du 1er septembre 2026 à l'Association Saint François à Bourges

Publié le 25 septembre 2026
De Uriopss Centre

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ARTICLE

INFO CENTRE-VAL DE LOIRE

Suite à l'appel à projet lancé le 2 février 2026 par le Département du Cher pour la création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement de 30 places pour des mineurs non accompagnés de 13 à 21 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance du Cher et à la tenue de la commission de sélection du 18 juin 2026, le Conseil départemental a confié l'autorisation à l'association Saint François à Bourges.